

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 24 juin 2025 à 20H00

Présidence : Julien Pittet, Président

Le Président ouvre la 19ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 5ème de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le Président excuse la Syndique Carole Pico, hospitalisée ce jour. Il lui souhaite un prompt rétablissement.

45 conseillers sont présents.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Gëzim Hiseni
- Frédéric Besse
- Colin Grand
- Etienne Habegger
- Mario Macerola
- Roberto Sousa
- André Zimmermann

Membre(e) absent(e) et non excusé(e) :

- Jeremy Contomanolis

Le Président ouvre la discussion sur le PV de la séance du Conseil du 6 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Julien Pittet.

Une modification a été apportée au PV du 6 mai dernier à la demande du Municipal Gzim Rama. La correction a été lue et le PV corrigé.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2025 est adopté par 43 voix.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Communications

a) du Bureau,

b) de la Municipalité.

2. Elections

- a) du ou de la Président-e du Conseil,
- b) du ou de la Vice-Président-e du Conseil,
- c) du ou de la 2^{ème} Vice-Président-e du Conseil,
- d) de deux scrutateurs-trices,
- e) de deux scrutateurs-trices suppléant-e-s,
- f) du ou de la Huissier-ère du Conseil,
- g) d'un-e membre de la COGEFIN en remplacement de Mme Carine Steiner (EM), démissionnaire,
- h) d'un-e membre de la COGEFIN en remplacement de M. Alexandre Anthonioz (PS), démissionnaire.

3. Rapports des commissions

- a) Préavis No 76/25, Rapport de gestion et comptes 2024,
- b) Préavis No 77/25, Demande d'un crédit de CHF 80'000.— pour la réfection d'un trottoir à l'avenue de Bussy (RC 535),
- c) Préavis No 78/25, Demande d'un crédit de CHF 815'000.- pour les travaux de construction d'un trottoir et d'un accès à la zone industrielle « Pussaz II »,
- d) Préavis No 79/25, Demande d'un crédit de CHF 500'000.-- pour des travaux de remplacement de canalisations et de conduites entre l'avenue de Cerjat – La Douane et la Place Christen-Delamuraz,
- e) Préavis No 80/25, Demande d'un crédit de CHF 590'000.- pour les travaux de raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) des bâtiments de la Douane, de l'Eglise St-Etienne, de la Caserne communale, de la Châtelaine et de la Charmille (ex-CVE),
- f) Préavis No 81/25, Demande d'un crédit de CHF 700'700.— pour les mesures de protection contre le danger de glissement de terrain au lieu-dit les Combremonts, parcelle 632,
- g) Préavis No 82/25, Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031,
- h) Préavis No 83/25, Révision partielle du Règlement du Conseil communal (RCC),
- i) Préavis No 84/25, Fixation des indemnités et jetons de présence des membres du Conseil pour la législature 2026-2031.

4. Rapport sur les archives par le Président du Conseil communal

5. Propositions individuelles

- a) Postulat de Mme Laetitia Seitenfus (Les Vert.e.s) et Consorts « Pour des espaces dédiés à la jeunesse: des salles de gymnastique accessibles ! »,

- b) Postulat de Mme Karine Weber (PS) « Sécurisation piétonne et mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite de l'avenue de Billens et du carrefour rue des Terreaux-avenue Eugène-Burnand ».

L'ordre du jour est accepté par 41 voix.

1. Communications

a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le lundi 12 mai dernier avec pour tâche de nommer les commissions ad hoc pour l'étude des préavis présentés ce soir.

- Courriers reçus :

- Le Bureau a reçu la démission de Madame Anne Salomon pour le 30 juin prochain. Actuellement conseillère, Madame Salomon a également œuvré en tant que Présidente du Conseil communal et a remplacé la secrétaire lors d'une séance. Le Président fera un petit résumé demain lors de son assermentation en tant qu'huissière si le Conseil l'élit ce soir.
- Le Bureau a également reçu la démission de Monsieur Gëzim Hiseni qui se retire avec effet immédiat en raison d'un emploi du temps surchargé.
- Le Bureau restreint a reçu des candidats et candidates pour le poste d'huissier. Le choix s'est porté sur Madame Anne Salomon.

b) de la Municipalité

Communication No 26-25 : Réponses aux vœux de la commission gestion-finances (COGEFIN) exprimés sur la gestion de l'année 2023 (art. 95 RCC)

Le Municipal Roger Müller donne lecture de la communication.

En complément au rapport de gestion 2024 à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 24 juin et conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal, la Municipalité expose la suite donnée et ses réponses aux vœux exprimés par la commission gestion-finances sur la gestion en 2023 dans son rapport du 8 juin 2024 à savoir :

No 01 : La Municipalité invitée à mieux communiquer sur les projets, les manifestations, les inaugurations et événements officiels de la Commune. Pour exemple, l'inauguration de la Place Cachemaille n'a pas été communiquée au Conseil communal.

Comme déjà mentionné lors d'une précédente rencontre entre la Municipalité et la COGEFIN le 16 avril 2024, la Municipalité reconnaît l'importance d'une meilleure communication autour des projets, manifestations, inauguration et événements officiels envers le Conseil communal.

No 2 : Il est souhaité que le budget et les comptes ne soient pas rendus publics avant leur acceptation par le Conseil communal.

La Municipalité ne peut accéder à cette demande. Conformément aux principes de transparence, tout préavis adopté par l'Exécutif, y compris ceux relatifs au budget ou aux comptes, devient public afin de permettre aux citoyens d'en prendre connaissance avant la séance du Conseil communal.

No 3 : Il est souhaité qu'un droit de réméré soit systématiquement appliqué lors de toute vente d'un objet appartenant à la Commune.

La Municipalité prend acte de ce souhait pour l'application d'un droit de réméré lors de toute vente d'un bien appartenant à la Commune de Moudon. Ce principe sera évalué au cas par cas.

2. Elections

Les votes se font par voie électronique (à bulletin secret). Monsieur Ivo Marques apporte les explications concernant ces votes avec les zapettes. Sont élus :

–Présidente du Conseil :

Madame Elsa Bonhert-Deprez (Les Vert.e.s)

–Vice-Présidente du Conseil :

Madame Ilknur Bischof (PLR)

–2^{ème} Vice-Président du Conseil :

Monsieur Loïc Bonny (PS)

–Scrutatrices :

Mesdames Carine Steiner (EM) et Nicole Egli Anthonioz (PS)

–Scrutateurs suppléants :

Madame Figen Ari (PLR) et Monsieur André Dévaud (PS)

–Huissière du Conseil :

Madame Anne Salomon

–Membres de la COGEFIN :

Madame Karine Weber (PS) et Monsieur Julien Pittet (EM)

Chaque élu (e) est vivement applaudi.

3. Rapports des commissions

Au vu du nombre de préavis présentés ce soir, les rapports de commissions ne sont pas lus. Toutefois, les rapporteurs sont priés de venir devant le Conseil pour répondre aux éventuelles questions.

a) Préavis No 76/25 : Rapport de gestion et comptes 2024

Le Président annonce que tous les rapports de la COGEFIN ne seront pas lus. Il passe donc à la discussion sur ce préavis.

Le Bureau a reçu une série de questions de Madame Elsa Bonhert Deprez. Le Président lui passe la parole.

Conseil communal de Moudon

- *Concernant la promotion économique en page 15 du rapport de gestion, il est cité que la parcelle 1368 de la Pussaz suscite de l'intérêt de la part de prometteurs sis sur l'Arc lémanique. La Municipalité se doit de traiter ce dossier avec professionnalisme et clairvoyance en s'appuyant sur les conseils avisés du Service de la Promotion économique du Canton et de la Communauté régionale de la Broye (COREB). Il s'agit de la dernière grande parcelle appartenant à la commune. Des paramètres comme le genre d'activités (pas de logistique), le nombre d'emplois par ha sont pris en considération.*

La Municipalité peut-elle expliquer ce qui est sous-entendu par " pas de logistique ". Pour sa part, Madame Bonhert Deprez comprend qu'il ne devrait pas s'agir d'une entreprise de transports ou de stockage, est-ce bien le cas ? la Municipalité a-t-elle changé d'avis sur le genre d'activité de l'entreprise qui s'installerait sur ce terrain par suite du retrait d'Immostef ?

- En cas d'acceptation du préavis 78/25, est-ce que le prix de vente sera réévalué ?

Le Municipal Roger Müller répond que l'analyse de la Municipalité est surtout d'avoir une entreprise avec une certaine garantie d'emplois. L'importance sera également que l'entreprise amène ses collaborateurs et ne pas s'appuyer sur de la location à d'autres entreprises pour que la commune perde le contrôle sur finalement ce qu'on trouve dans ces locaux et ça peut être aussi la logistique. Le Municipal Müller rappelle quand même que ce n'est pas la Municipalité qui a annulé la vente avec Immostef mais c'était une période délicate pour eux et ils ont préféré se retirer du projet. D'autres entreprises voulaient d'abord construire puis louer ensuite des locaux et pour la Municipalité c'était un risque trop important. C'est aussi le dernier grand terrain que la commune possède et il faut vraiment le valoriser.

Le Municipal Roger Müller explique qu'en début de législature, ces terrains sont toujours réévalués, ce qui avait été fait pour la législature actuelle et qui sera à nouveau réévalués pour la nouvelle législature.

Madame Françoise Matthey pose la question concernant le droit de réméré serat-il bien au cas par cas ?

Le Municipal Roger Müller répond comme à la COGEFIN, que c'est au cas par cas, c'est ce qui devrait se faire c'est vrai dans la majeure partie. Toutefois, il peut y avoir des cas particuliers où il n'y a pas besoin de passer par ça.

Madame Karine Weber relève que, de façon générale, la situation financière qu'on va voter ce soir est qualifiée de « bonne » ainsi que les résultats de l'exercice comptable. Elle cite que les charges ont globalement bien été maîtrisées et les revenus semblent augmentés. Cependant, elle constate des coupes énormes qui ont été faites entre le budget et les comptes concernant la culture, les loisirs et la protection de l'environnement. Par rapport au budget, il y a CHF 1'635'000.- de différence, que des travaux budgétés n'ont pas été réalisés sur les bâtiments publics que ce soit éclairage public ou génie civil. Elle constate également que les travaux effectués sont des travaux urgents. Elle remarque que les rentrées financières ou augmentation des produits semblent plutôt être exceptionnelles, notamment les amendes pour soustraction d'impôts, la récupération de créances, les droits de mutation et autres divers. Pour Madame Weber c'est une politique financière d'austérité déguisée en pleine réussite. Ne verra-t-on pas, une fois les élections passées, une hausse d'impôts, de taxes et déficit communal ?

Madame Weber ne va pas refuser ces comptes mais elle encourage fortement le Conseil à être réactif lors de la présentation du prochain budget et les prochains comptes.

Conseil communal de Moudon

Madame Elsa Bonhert Deprez revient sur la question des 80% d'autofinancement et 20 % d'emprunt qu'elle avait posé et qui porte sur un extrait du rapport de la COGEFIN. Elle remercie la COGEFIN d'avoir repris ce point-là avec le Municipal des finances et que des éléments de réponse aient été apportés.

Madame Bonhert Deprez a tout de même une question sur les préavis qui vont être votés ce soir concernant une inscription en bas de page du budget 2025 qui mentionne que « pour l'année 2025, la marge d'autofinancement ne suffira à couvrir que le 24% de l'investissement prévu alors que les investissements devraient être, dans l'idéal, couverts au moins à 80% selon les recommandations cantonales ». Donc, cette phrase qui décrit les réalités de notre commune en tous cas pour cette année 2025, lui semble être en opposition ou en inversion des proportions avec le ratio qui est recommandé par MCH2. Dès lors, serait-il possible, dans les préavis qui sont soumis à l'examen de ce Conseil, que le rapport autofinancement/emprunt soit présenté avec les chiffres réels et pas avec les chiffres recommandés et par conséquent, que le chiffre articulé concernant les intérêts sur emprunt soit relatif à notre réalité. Le Conseil pourrait plonger son opinion sur des chiffres réels et concrets et non pas sur un idéal recommandé par le Canton.

Le Municipal Serge Demierre que la demande de Madame Bonhert Deprez est impossible à suivre. Entre le temps qu'il donne le préavis et que ce dernier soit discuté devant le Conseil, les liquidités de la commune auront changé. Donner l'état réel le jour du vote du préavis n'est pas possible.

Concernant les investissements entre 80% d'investissement et 20% d'emprunt, le Municipal Demierre le répète, c'est un peu la liste du Père Noël soit des préavis d'intentions d'investissements mais en réalité on n'arrive jamais à faire ce qui est indiqué lors des investissements. La preuve, neuf millions étaient prévus pour cette année et aujourd'hui, le Municipal Serge Demierre a demandé au Boursier qu'il fasse l'état de ce qui a réellement été dépensé et on se trouve à CHF 1'400'000.-. Entre les vœux de la Municipalité et la réalité des faits, on ne dépense jamais autant et c'est pour cette raison qu'il y a un décalage. Le Municipal Serge Demierre relève que depuis qu'il est aux finances, il n'a jamais dû faire d'emprunt depuis 5 ans. On arrive toujours à couvrir par l'autofinancement l'intégralité des charges.

Madame Elsa Bonhert Deprez remercie le Municipal Demierre pour ses explications et lui fait la remarque que, lors de la présentation du budget, il était moins serein.

Le Municipal Serge Demierre répond qu'il faut anticiper et pour avoir des finances saines, il faut « travailler » avec l'autofinancement.

Le Municipal Roger Müller revient sur l'intervention de Madame Karine Weber et il ne sait pas quels sont les calculs qu'elle a effectués. Au niveau de la culture, il n'y a aucune diminution et tous les postes sont restés les mêmes et, au contraire il y a eu des investissements pour le pôle muséal. Concernant les bâtiments, la Municipalité travaille de plus en plus sur des préavis. Très souvent, les investissements sont trop élevés pour les mettre dans le budget. Le Municipal Müller donne l'exemple qu'actuellement, des travaux prévus se font sur le domaine "En Frémont", demain c'est à l'Ochette que les rénovations débutent etc. et la Municipalité essaie de faire les choses à mesure. Comme son collègue Serge Demierre, il cite que lors de l'élaboration d'un budget, ce sont des intentions mais il y a des priorités et également qu'il faut tenir compte aussi des maîtres d'état et les divers corps de métier.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2024 et lui en donne décharge,**
- 2. adopte les comptes communaux 2024, avec un excédent de recettes de CHF 296'655.06.**

Le préavis No 76/25 est accepté par 42 voix et 3 abstentions

- b) Préavis No 77/25 : Demande d'un crédit de CHF 80'000.- pour la réfection d'un trottoir à l'avenue de Bussy (RC 535)**

Rapporteur de la commission Monsieur Ivo Domingues :

Rapporteur de la COGEFIN Madame Michelle Grandjean ;

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 80'000.-, à déduire toute aide et subvention éventuelle, pour la réfection d'un trottoir à l'avenue de Bussy (RC 535),**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 77/25 est accepté par 42 voix et 3 abstentions

- c) Préavis No 78/25 : Demande d'un crédit de CHF 815'000.- pour les travaux de construction d'un trottoir et d'un accès à la zone industrielle « Pussaz II »**

Rapporteuse de la commission Madame Caroline Stevens ;

Rapporteuse de la COGEFIN Madame Sandrine Bosse-Buchanan.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Madame Karine Weber souhaiterait savoir à quoi va servir la 3^{ème} zone située dans la bande au-dessus d'Otto's ? Dans le préavis 29/23 où le Conseil avait voté le crédit étude, on précisait que l'étude porterait sur la faisabilité d'entrée à la parcelle, le raccordement des eaux usées, l'intégration des murs de soutènement, rechercher des solutions pour récolter les eaux de ruissellement et baisse de la vitesse. Qu'en est-il de cette dernière dans le projet actuel ? Madame Weber fait la remarque qu'au Conseil communal du 27 juin 2023, on avait avancé une somme à hauteur de CHF 400'000.- pour la réalisation de ces travaux et ce soir il s'agit d'un montant d'environ CHF 800'000.-. De ce fait, elle fait part une fois de plus de son inquiétude quant à l'augmentation de ces frais.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que la bande de terrain au-dessus d'Otto's ne sert à rien au propriétaire actuel va être reprise par la commune afin d'être rattachée à la parcelle 1368. La question concernant la baisse de vitesse a été refusée par la DGMR qui n'accorde pas le déplacement du panneau d'entrée de localité de 50 km/h. Les exigences de la DGMR sur les voies d'insertion et les élargissements qui sont nécessaires et induisent cette hausse des coûts.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan demande si ce sont des plans définitifs. En effet, si on regarde vers le giratoire, la route semble très étroite et, concernant le mur de soutènement, est-il vraiment de 15 mètres ? Est-on sûr que ce sont des plans définitifs et qu'on ne va pas se retrouver plein de mauvaises surprises ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que ces plans sont définitifs et plusieurs variantes ont été chiffrées. Cette variante est définitive et validée par la DGMR qui est présentée à ce Conseil.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. **accorde à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 815'000.- pour les travaux d'aménagement d'un accès à la zone industrielle « Pussaz II », dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
2. **prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan et amortie dans le respect des normes comptables MCH2.**
3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 78/25 est accepté par 40 voix et 5 abstentions

- d) Préavis No 79/25 : Demande d'un crédit de CHF 500'000.- pour des travaux de remplacement de canalisations et de conduites entre l'avenue de Cerjat – La Douane et la Place Christen-Delamuraz**

Rapporteur de la commission Monsieur Elias Traby ;
Rapporteur de la COGEFIN Monsieur Patrick Soppelsa.
Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 500'000.- pour des travaux de remplacement de canalisations et de conduites entre l'avenue de Cerjat – La Douane et la Place Christen-Delamuraz,**
2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**

- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 79/25 est accepté par 42 voix et 3 abstentions

- e) Préavis No 80/25 : Demande d'un crédit de CHF 590'000.- pour les travaux de raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) des bâtiments de la Douane, de l'Eglise St-Etienne, de la Caserne communale, de la Châtelaine et de la charmille (ex-CVE)**

Le Président laisse son fauteuil à la Vice-Présidente Madame Elsa Bonhert Deprez. Il annonce qu'après le vote de ce préavis, une pause sera faite.

Rapporteur de la commission Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust ;
Rapporteur de la COGEFIN Monsieur Jakup Isufi.

La Vice-Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La Vice-Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 590'000.-, dont à déduire toutes les subventions et/ou participation de tiers, pour des travaux de raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) des bâtiments de la Douane (Auberge et salle), du Temple de St-Etienne, de la Caserne communale, de la Châtelaine et de la Charmille (ex-CVE),**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense.**

Le préavis No 80/25 est accepté par 42 voix et 3 abstentions

Le Municipal Roger Müller remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis, ce qui permet d'aller dans la continuité de ce qui a déjà été fait jusqu'à maintenant et surtout montrer l'exemple aux citoyens sur la conception de cette technologie.

La Vice-Présidente annonce une pause de 10 mn comme annoncé par Monsieur Julien Pittet.

Le Président reprend sa place après la pause et passe sans autre au préavis suivant.

Madame Figen Ari (scrutatrice) procède à l'appel quelque peu épique qui a bien fait rire les membres de l'assemblée mais pas de soucis, tout le monde s'est reconnu.

f) Préavis No 81/25 : Demande d'un crédit de CHF 700'700.- pour les mesures de protection contre le danger de glissement de terrain au lieu-dit Les Combremonts, parcelle 632

Rapportrice de la commission Madame Karine Weber ;
Rapportrice de la COGEFIN Madame Michelle Grandjean.
Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Jakup Isufi demande au Président de se retirer étant impliqué par cet objet. Le Président lui accorde de rester dans la salle mais sans intervenir et sans voter.

Madame Elsa Bonhert Deprez cite : "En introduction, la Municipalité précise que la répartition des coûts liés à ces travaux fait actuellement l'objet de discussions avec les propriétaires concernés. En l'absence d'accord, les travaux ne seront pas engagés. Autrement dit et en cas d'acceptation du présent préavis, la dépense est conditionnée à la conclusion d'un accord financier avec l'ensemble des parties prenantes ».

Madame Bonhert Deprez demande à la Municipalité d'expliquer plus en détail cette relation de cause à effet. Maintenant que les travaux d'urgence ont été réalisés la Commune n'est donc pas contrainte par la norme SOP de réaliser ces travaux, comme semble préciser le point 3 du préavis ? Autrement dit, si un accord financier n'est pas conclu avec les propriétaires, la Commune aurait le droit de ne pas entreprendre la suite des travaux de sécurisation sans pour autant être attaquant en cas de récidive ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que, concernant les coûts, c'est quelque chose qui est en train d'être discuté. Ce qui peut être communiqué à ce stade, c'est la couverture des coûts de 70% par le Canton. Concernant le reste, c'est en cours de discussion et il n'est pas opportun de révéler des informations supplémentaires pour le moment.

Le Municipal Jean-Philippe Steck, en l'absence de la Syndique, ne peut pas se prononcer sur la suite s'il n'y avait pas d'accord.

Madame Elsa Bonhert Deprez estime qu'il est indispensable de savoir, légalement dans quelle position serait la Commune si un accord n'est pas trouvé et comment voter sans ces informations.

Le Municipal Jean-Philippe Steck pense qu'il y a deux questions différentes auxquelles le Conseil doit répondre, soit une demande de crédit et s'il n'y aurait pas d'accord entre les propriétaires, cette dépense ne pourra pas être réalisée. Le Municipal répète qu'il ne peut pas se prononcer sur les suites. Maintenant, il s'agit de voter sur l'engagement de la dépense et les explications ont été données sur les options qui pouvaient se produire. Soit, il y a un accord avec les propriétaires et les travaux se réalisent, soit il n'y a pas d'accord et on verra la suite.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement de CHF 700'700.- pour les mesures de protection contre le danger de glissement de terrain au lieu-dit Les Combremonts, parcelle 632, dont à déduire toute subvention, participation ou aide de tiers,**

2. prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan et amortie dans le respect des normes comptables MCH2,
3. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Le préavis No 81/25 est accepté par 33 voix et 12 abstentions

g) Préavis No 82/25 : Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031

Rapporteur de la commission Monsieur Laurent Voruz;
Rapporteuse de la COGEFIN Madame Carine Steiner.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. adapte le taux d'activité de la fonction de syndic-que de 70 % à 80%,
2. maintient le taux d'activité de la fonction de municipal-e à 30%,
3. fixe la rémunération de la fonction de syndic-que à un montant de CHF 120'000.- par année,
4. maintient l'indemnité de fonction de syndic-que à un montant de CHF 6'000.- par année,
5. fixe la rémunération de la fonction de municipal-e à un montant de CHF 39'000.- par année,
6. maintient l'indemnité de la fonction de municipal-e en montant de CHF 4'800.- par année,
7. dit que les adaptations mentionnées sous chiffre 1 à 6 entrent en vigueur à compter de la législature 2026 2031, soit dès le 1^{er} juillet 2026.

Le préavis No 82/25 est accepté par 37 voix et 4 abstentions

h) Préavis No 83/25 : Révision partielle du Règlement du Conseil communal (RCC)

Rapporteur de la commission Monsieur Willy Blaser.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de Monsieur Blaser.

Monsieur Elias Traby relève que la motivation du changement du règlement est la réception des interventions, motions, postulats à destination de la Municipalité ainsi que les délais associés à ladite réception. Il a été discuté qu'un des points essentiels est de permettre au Conseil d'être pleinement informé des différentes initiatives avant de délibérer sur leur contenu. A ce titre, il

Conseil communal de Moudon

propose la modification suivante relative à l'article 62 et notamment la dernière phrase pour qu'elle soit modifiée ainsi :

- Si elle est jugée recevable, la proposition est inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil et envoyée à chaque conseiller avant la séance de groupe précédant le Conseil concerné ;

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des articles amendés par la commission :

- **1a amendé avec la modification suivante :**
Toute désignation de personnes de statuts, de fonction ou de profession utilisée dans le présent règlement s'applique indifféremment à toute personne quelle que soit son identité de genre.

L'amendement est accepté par 42 voix, 1 non et deux abstentions

- **Article 50 amendé avec la modification suivante :**
Les autres commissions permanentes ou délégations du Conseil sont :
 - a. Les commissions thématiques, nommées lors de la séance d'installation du Conseil, pour la durée de la législature :**
 - 1) La commission des pétitions (cinq membres)**
 - 2) Le Bureau du banquet de Cornier (trois membres)**
 - 3) La commission du tourisme (cinq membres)**

L'amendement est accepté par 29 voix, 6 avis contraires et 5 abstentions.

Le Président passe au vote de l'amendement proposé par Monsieur Elias Traby à l'article 62, soit :

- Si elle est jugée recevable, la proposition est inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil et envoyée à chaque conseiller avant la séance de groupe précédant le Conseil concerné ;

L'amendement est accepté par 36 voix, 2 avis contraires et 2 abstentions.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions du préavis avec les amendements acceptés.

- 1. adopte la modification des articles 1a amendé, 9 17, 25, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50 amendé, 60, 61, 62 amendé, 63, 64, 75, 80, 96, 112 et 113 du règlement du Conseil communal telles que proposées dans le présent préavis,**
- 2. prend acte que les modifications adoptées entraînent une renumérotation partielle des articles du Règlement du Conseil communal,**
- 3. charge la Municipalité de fixer l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du Règlement du Conseil communal après l'approbation par le Chef du Département concerné.**

Le préavis No 83/25 est accepté par 40 voix, 1 avis contraire et 2 abstentions

Le Président remercie profondément, du fond du cœur et très sincèrement tout le monde pour le travail fourni et la bonne entente. Il pense que les choses seront beaucoup plus claires dès l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement.

Le Président Julien Pittet remercie spécialement Monsieur Willy Blaser qui s'est beaucoup investi dans ce règlement.

i) Préavis No 84/25 : fixation des indemnités et jetons de présence des membres du Conseil pour la législature 2026-2031

Rapportrice de la commission Madame Laetitia Seitenfus

Rapportrice de la COGEFIN Madame Carine Steiner

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Ivo Domingues demande le vote à bulletin secret. Il est soutenu par 5 personnes au moins.

1. **Le/la président reçoit une rémunération forfaitaire de CHF 3'000.- par année,**
2. **Le/la secrétaire reçoit une rémunération forfaitaire de CHF 8'000.- par année,**
3. **Le/la premier-ère vice-président-e reçoit une rémunération forfaitaire de CHF 400.- par année,**
4. **Le/la 2^{ème} vice-président-e reçoit une rémunération forfaitaire de CHF 300.- par année,**
5. **Les deux scrutateurs-trices du bureau reçoivent une rémunération forfaitaire de CHF 350.- par année,**
6. **La fonction de scrutateurs-trices du bureau est supprimée,**
7. **Les membres du Conseil communal reçoivent CHF 50.- par séance,**
8. **Les scrutateurs-trices du bureau de vote reçoivent une rémunération de CHF 100.- par jour,**
9. **L'huissier-ère reçoit une rémunération forfaitaire de CHF 1'500.- par année,**
10. **Le/la rapporteur-trice de commission reçoit une rémunération de CHF 125.- par rapport,**
11. **Le membre d'une commission permanente ou ad'hoc reçoit une rémunération de CHF 45.- par séance,**

12. Le/la présidente de la COGEFIN reçoit une rémunération forfaitaire de CHF 2'200.- par année,
13. Le/la rapporteur-trice de la COGEFIN reçoit une rémunération de CHF 125.- par séance,
14. Le membre de la COGEFIN reçoit une rémunération de CHF 60.- par séance,
15. Un montant de CHF 50.- par séance pour le/la scrutateur-trice en charge de la préparation pour le protocole du vote électronique,
16. Un montant de CHF 6'600.- par année à inscrire au budget pour le Banquet de Cornier,
17. L'amende est fixée à CHF 50.- pour une absence non-excusee à une séance du Conseil communal,
18. L'introduction d'une indemnité pour le remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal âgés de moins de 12 ans révolus,
19. L'acceptation de la directive élaborée par le Bureau du Conseil communal concernant les modalités de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal âgés de moins de 12 ans révolus,
20. L'entrée en vigueur des chiffres 1 à 19 du présent préavis à compter de la législature 2026-2031, soit dès le 1^{er} juillet 2026.

Le préavis No 84/25 est accepté par 31 voix, 3 avis contraires et 10 abstentions

4. Rapport sur les archives par le Président du Conseil communal

Touché par le syndrome de la page blanche jusqu'à ce matin, le Président tient à s'excuser d'avance car ça n'est pas facile de se trouver dans cette situation. D'autant plus, il relève que les archives sont impeccablement tenues par Monsieur Jacques Bloch qui est plein d'humour et de malice. Le Président a eu l'occasion de visiter les locaux qui se trouvent dans l'Hôtel de Ville et ainsi que celui qui se trouve à la Grand Rue, sous le bâtiment de l'AIMLE.

Au détour d'une conversation....

Monsieur Bloch : Mais vous êtes un Pittet d'où ?

Le Président : De Villars-Bramard et Seigneux, désormais réunies sous le nom de Valbroye

Monsieur Bloch : Vous êtes le fils de Monsieur Michel Pittet ?

Le Président : oui, en effet...

S'en suit une conversation évidemment très émouvante puisqu'on parle de sa famille, de ses origines, puis du magasin de chaussures que tenait son grand-père à la rue Grenade, il y a une cinquantaine d'années encore etc.

Donc, vous l'aurez bien compris...rien à voir avec les archives communales ! Pour conclure ce bref rapport, et puisque l'ordre du jour n'est pas épuisé mais certainement que les membres du Conseil eux le sont, il remercie Monsieur Jacques Bloch pour son immense travail remarquable et sa loyauté envers la commune de Moudon.

Le Président, très ému, remercie l'assemblée pour son attention et il est chaleureusement applaudi.

5. Propositions individuelles

Postulat — **déposé par Madame Laetitia Seitenfus**

Pour des espaces dédiés à la jeunesse : des salles de gymnastique accessibles !

"Historiquement l'adolescence a été considérée comme l'âge de l'imprudence et de l'inconscience. De nombreuses personnes pensent encore que l'adolescence rime avec des conduites externalisées et des comportements à risque, mais si on regarde les chiffres aujourd'hui, ces types de conduite sont nettement en baisse. Par contre, les troubles internalisés, comme la dépression et l'anxiété, sont en plein essor.*

*Des études montrent une corrélation positive entre la santé mentale & physique des jeunes et leur niveau d'activité physique**. Pour faire simple, plus les jeunes bougent et plus ils et elles sont bien dans leur tête & leurs baskets. Le constat est toutefois que c'est au cours de l'adolescence que cette activité décline. Il y a donc là une période où il serait important de renforcer l'accès à des activités sportives de tous types.*

Par la présente, nous demandons à la Municipalité de permettre aux adolescent·es d'avoir accès à une/des salles de gymnastique les samedis soir pendant l'année scolaire.

En offrant des activités sportives libres et encadrées aux jeunes, y compris celles et ceux qui ne font pas déjà partie d'une organisation sportive, nous sommes convaincues que ce projet améliorera l'accès à l'activité physique ainsi que les liens sociaux entre pairs et entre les générations.

À moudon, le projet SPARK nous a récemment prouvé que les jeunes étaient nombreux à rechercher un lieu où cohabitent activité physique et liens sociaux. Le projet que nous proposons pourrait être encadré et supervisé par des personnes volontaires et désireuses de donner leur temps tout en cultivant les liens, souvent fragiles, avec la jeunesse actuelle. Et pour renforcer encore l'encadrement, la Municipalité pourrait faire appel aux jeunes, bénévoles à SPARK qui avaient demandé à poursuivre comme "grand.e frère/sœur". En effet, le cerveau d'un·e adolescent·e est tout autant stimulé par le danger que par l'accomplissement d'une bonne action (G. Borst & M. Cassoti, c'est (pas) moi, c'est mon cerveau, 2022). Nous sommes donc persuadées que nous trouverons facilement des jeunes prêt·es à s'engager.

*Le programme MidnightsSport***, porté par IdéeSport et soutenu par Promotion Santé Suisse, rencontre beaucoup de succès auprès des jeunes dans de nombreuses communes en Suisse : actuellement 100 projets réalisés dans 19 cantons. Une évaluation externe de ce programme en révèle les bienfaits (voir infographie ci-dessous). Par ailleurs, des subventions cantonales sont accordées aux communes qui mettent en œuvre des projets liés à la santé tels que celui-ci***.*

Par ce postulat, ne demandons à la Municipalité de favoriser le fonctionnement social de Moudon en mettant à disposition gratuitement des salles de gymnastique à l'attention des adolescents et adolescentes.

Si le postulat est accepté, nous proposons de créer un groupe de travail supervisé par la Municipalité et/ou la personne référente sur le terrain (Travail Social de Proximité), pour la mise en place concrète de ce projet."

Le Président passe au vote sur la recevabilité de ce postulat qui est acceptée par 37 voix, 3 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion sur le postulat.

Monsieur Georges-Alexandre Duc relève que la proposition qui est soumise part d'une intention louable : offrir une possibilité supplémentaire de pratiquer une activité sportive, notamment le samedi. Sur le fond, l'idée peut sembler intéressante. Toutefois, il aimerait attirer votre attention sur plusieurs aspects qui méritent réflexion, en particulier du point de vue budgétaire et de l'offre existante.

Le budget communal n'est pas extensible et toute nouvelle activité implique des coûts : location de salles, mise à disposition de personnel, nettoyage, remplacement d'équipements, etc. Si des moyens sont alloués à cette proposition, ils devront inévitablement être pris sur le budget du Municipal des sports. Cela signifie que ce seront d'autres activités ou d'autres subventions aux sociétés locales qui devront être réduites voire supprimées. Est-ce un choix judicieux ?

De plus, Moudon fourmille déjà de sociétés locales très actives dans le domaine du sport qui offre un large éventail de possibilités aux habitantes et habitants. L'offre est donc riche et diversifiée. Dès lors, se pose une question de fond, y a-t-il réellement un besoin supplémentaire pour une activité sportive le samedi, encadrée par la commune ?

Il aimerait rappeler que plusieurs infrastructures sportives libres d'accès sont déjà à disposition de la population.

- Le terrain de football vers la poste, accessible 24h/24
- Le terrain de fitness au bas du chemin des écoliers, également en accès libre
- Et nous avons récemment voté un crédit d'étude pour l'aménagement d'une zone de détente au Champ-du-Gour, ce qui viendra encore enrichir l'offre existante.

Pour toutes ces raisons – contraintes budgétaires, offres sportives déjà généreuses, infrastructures accessibles sans frais supplémentaires – Monsieur Duc invite à refuser ce postulat.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan ne pense pas, comme le soumet Monsieur Duc, que des subventions aux sociétés locales devront être réduites voire supprimées.

Monsieur Georges-Alexandre Duc relève qu'une subvention servirait pour les nettoyages, le personnel sur place, etc. et là, ça coûterait beaucoup plus de CHF 3'000.- de subvention.

Madame Nicole Egli Anthonioz veut juste évoquer l'âge auquel ça s'adresse et les réalités qui se présentent à cet âge-là. C'est-à-dire que c'est l'âge où la plupart des jeunes arrêtent de faire des activités sportives encadrées et structurées et l'offre de MidnightSport montre que ce sont typiquement les jeunes qui ne participent pas à des activités sportives structurées. En plus de cela, et c'est le concept, l'activité sportive est encadrée par des bénévoles qui s'occupent de ces jeunes qui n'ont pas d'activité sportive encadrée et qui, de plus, motive aussi par l'aspect social. Au niveau financier cette offre est tout à fait intéressante par rapport aux activités auxquelles on peut s'attendre.

Monsieur Jean-Luc Cressier estime que pour la saison hivernale, il existerait un endroit abrité pour des activités sportives, il n'y en n'a pas beaucoup à Moudon, et ce serait plutôt bien.

Madame Laetitia Seitenfus estime qu'en tant que membre du Conseil, on a une responsabilité à prendre envers ces jeunes qu'on a tendance à oublier. C'est important de se mettre à la hauteur des

Conseil communal de Moudon

jeunes et de leurs préoccupations. Madame Seitenfus cite quelques témoignages de jeunes qui font part de tous les bienfaits de ce concept, que ce soit le fait d'être encadré, que les parents n'ont pas à s'inquiéter, l'amitié qui se noue entre les jeunes, acquérir de nouvelles compétences, etc. MidnightSport c'est aussi l'organisation de soirées sur la prévention sur des sujets importants qui concernent ces jeunes.

Madame Laetitia Seitenfus demande le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote.

Le postulat est accepté par 26 voix, 15 avis contraires et 1 abstention

Le postulat est renvoyé à la Municipalité.

Le Municipal Roger Müller prend note.

Postulat — déposé par Madame Karine Weber

Sécurisation piétonne et mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite de l'avenue de Billens et du carrefour rue des Terreaux - avenue Eugène-Burnand.

De très nombreux piétons empruntent chaque jour les trottoirs de l'avenue de Billens, du croisement avec la rue des terreaux et l'avenue Eugène-Burnand jusqu'à la Douane. C'est un itinéraire piétonnier direct, depuis les quartiers sud, pour la gare et les commerces du centre-ville. Ce parcours dessert aussi l'arrêt de bus "Vergers" et la place de jeu du parc aux biches. Parmi ces piétons, des personnes avec des sacs de commissions ou des valises, de nombreuses familles avec poussettes et enfants, ainsi que des personnes à mobilité réduite, souvent âgées.

Or, ce cheminement est compliqué et dangereux à utiliser. Le trottoir ouest, plus spécialement, est beaucoup trop étroit et ne permet pas de se croiser à deux personnes : Il est donc nécessaire de s'arrêter et de se mettre sur le côté ou même de devoir descendre du trottoir, manœuvre délicate et dangereuse aux heures de pointe.

Les familles avec poussettes et enfants ne peuvent pas cheminer côte à côte. Les poussettes, les personnes en chaise roulante ou marchant avec un tintebin ne peuvent y passer qu'à grand peine et à grand risque.

La haie de la propriété bordant ce trottoir empiète encore largement sur ce dernier. Les dernières tailles de cette haie ont provoqué des moignons de branches pointues débordant sur le trottoir. La clôture est en mauvais état et présente également par endroit des mailles cassés dont les pointes dépassent aussi. La végétation empiète actuellement par endroit de près de 50 cm.

L'arrêt de bus "Vergers", situé à l'extrémité sud de cet itinéraire, pose un problème supplémentaire à la circulation piétonne, lors de la prise en charge ou de la pose dépose des bus, il n'est simplement pas possible de passer à pied et il est difficile de descendre du bus, toujours au vu de l'étroitesse de la zone de dégagement.

Conseil communal de Moudon

Si le trottoir est plus adapté, l'emprunter nécessite de traverser 2x l'avenue de Billens en quelques dizaines de mètres. De plus, l'accès aux passages piétons depuis les trottoirs n'est pas praticable par les poussettes, les chaises ou les tintebins puisque les parties abaissées nécessaires pour leur passage sont toutes absentes ou largement en décalage avec le passage piétons.

Lors des précipitations, l'état dégradé de la chaussée roulante provoque de nombreuses flaques, au grand désarroi des piétons qui se font copieusement arroser à chaque passage de voitures.

Il est préconisé par la Confédération dans son manuel de planification de mesures pour les aménagements piétons qu'un trottoir doit avoir une largeur de 2m50 au moins est de 3m50 si le trafic piétons est important. Il y est également mentionné qu'une largeur de 3 piétons est nécessaire pour que le croisement avec d'autres personnes se fasse de manière confortable et qu'un dimensionnement suffisant des espaces piétons est d'autant plus important lorsque les croisements y sont fréquents.

Or, le trottoir est de l'avenue de Billens varie de 1m80 au plus large à 1m20 sur le pont. Sa largeur la plus courante est d'env. 1m30 ainsi qu'elle l'est à l'arrêt du bus.

Dès lors, afin de maintenir une circulation piétonne confortable et sécurisée ainsi qu'accessible aux PMR, je demande à la Municipalité d'étudier le réaménagement des trottoirs le long de l'avenue de Billens ainsi qu'au croisement avec la rue des Terreaux et l'avenue Eugène-Burnand, ceci afin de les sécuriser et de les rendre pratique dans leur utilisation. Il conviendra aussi de réaménager l'arrêt de bus "Vergers" et de profiter pour ce dernier d'une mise en conformité pour l'accès PMR également, en demandant la subvention cantonale ad hoc, subvention qui pourrait profiter également à l'arrêt "Hôpital".

Le Président passe au vote sur la recevabilité de ce postulat qui est acceptée par 37 voix, 3 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion sur le postulat.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le postulat est accepté par 35 voix, 5 avis contraires et 4 abstentions

Le Municipal Roger Müller prend également note de ce postulat.

Le Municipal Gzim Rama relève que c'est en ordre pour les haies qui ont été taillées.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan a vu sur le site de la commune que la route du Devin devait être réouverte à cause de canalisations et de conduites qui seront remplacées. Que s'est-il passé et qui payera les coûts de ces travaux ?

Le Municipal Serge Demierre répond des prélèvements ont été effectués et au moyen d'une caméra, il a été constaté que les tuyaux posés ne sont pas conformes et fuient lorsqu'il y a trop de pression dedans. Pour le moment, des prélèvements de tuyaux sont en mains d'un laboratoire. Il est évident que le fournisseur devra s'acquitter du montant de ces travaux.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Willy Blaser souhaiterait vivement que la Municipalité fasse le nécessaire pour couper tout ce qui dépasse sur les trottoirs et particulièrement des haies qui dépassent quelquefois d'un mètre. Il pense que c'est la 1^{ère} des choses à faire afin de pouvoir marcher à deux sur un trottoir et ne pas se faire griffer par des ronces ou autres lors des aménagements de trottoirs.

Monsieur Blaser aimerait également savoir, dans ces aménagements, que fait-on dans certains talus ? il pensait que la culture de chardons était interdite et il y en a plein partout !

Le Municipal Gzim Rama fait part que les choses se mettent en place gentiment et que la Municipalité intervient aussi auprès des privés.

Madame Anne Salomon souhaite savoir si la colonne de la fontaine Saint-Bernard a été récupérée ?

Le Municipal Gzim Rama confirme que la Municipalité a récupéré la colonne mais les travaux sont très spécifiques et il faudra quatre à six ans pour la remettre en état.

Monsieur Jean-Jacques Gacond remercie le Président sortant Julien Pittet et le félicite pour cette année de présidence, dirigée avec beaucoup de sérieux et de bonhomie. Il demande de la part de l'assemblée des applaudissements bien mérités et il fait remarquer que c'est dans le rôle de Président qu'on pourra retrouver Monsieur Pittet lors du banquet de Cornier le 13 septembre prochain.

Monsieur Gacond félicite également Madame Elsa Bonhert Deprez qui reprend les rênes de la gestion du Conseil et lui souhaite tous ses meilleurs vœux.

Madame Laetitia Seitenfus demande aux conseillères et conseiller de signer la carte destinée à Madame Marita Maiurano qui termine son mandat fin juin et la remercie pour ces années au poste d'huissière.

Monsieur Loïc Bonny rejoint les propos de Madame Seitenfus et remercie l'huissière également pour son aide et les croissants du dimanche matin des votations.

Le Président au nom des membres du Bureau, remercie également l'huissière pour ces sept années de bons et loyaux services et lui remet un magnifique bouquet de fleurs.

Le Président remet également un magnifique bouquet à la secrétaire du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président tient également à remercier du fond du cœur :

- Les collègues du Bureau qui ont soufferts cette année, notamment avec la révision du Conseil. Il les remercie pour leur bienveillance, leur solidarité et leur loyauté pour tout le travail fourni, que ce soit en terme de séances de Bureau, de séances de travail et de séances des dimanches de votations ;
- Le service du Greffe, Monsieur Armend Imeri et Rubattel ainsi que Mesdames Tessari, Brochon, Mauron et Chollet ;
- Le Boursier et son personnel ;
- Les ASP ;
- Les concierges ;
- Les chefs de groupe et particulièrement Monsieur Willy Blaser ;

Conseil communal de Moudon

Sans oublier vous, les membres du Conseil pour tous les échanges et la bonne humeur durant cette année. *"Que celles et ceux qui avaient voté pour moi ne soient pas trop déçus et que celles et ceux qui n'ont pas voté pour lui ça ne soit pas pire un an après !"*

Le Président réitère qu'il a éprouvé beaucoup de plaisir à partager tous les moments et gardera un souvenir radieux de cette année de Présidence...c'est très ému qu'il lance un JE VOUS AIME à l'assemblée.

Le Président rappelle que la passation des clés et l'assermentation de Madame Anne Salomon, nouvelle huissière, auront lieu le 25 ct à 18h.00.

Il est 22h41, le Président clôt la séance du Conseil communal sous un tonnerre d'applaudissements.

Conseil communal de Moudon

Le Président : **La Secrétaire :**

Julien Pittet

Nicole Wyler